COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20230510-DCM2023-23-DE
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023

Séance du 10 mai 2023

Date de la convocation :
05/05/2023

Date d'affichage :
05/05/2023

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le dix du mois de mai, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :
BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie, PLANQUE Yves (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), POREE Thierry (pouvoir donné à GUERARD Roland).

Secrétaire de séance : COSTARD Charlotte

Délibération n° 2023-23 : Personnel : création d'un poste d'adjoint principal 2ème classe de 28h

Un agent communal affecté à l'équipe technique remplit les conditions d'un avancement du grade d'adjoint technique au garde d'adjoint technique principal de 2ème classe au titre de l'ancienneté acquise.

Cette personne apportant satisfaction, Monsieur le Maire souhaite pouvoir la nommer au grade supérieur le 1er juin 2023.

Cette nomination suppose une modification du tableau des effectifs : premièrement, en supprimant le poste d'adjoint technique et deuxièmement en créant le poste d'adjoint technique principal 2ème classe.

La suppression du poste se fera après la validation lors du prochain Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion, en septembre prochain.

L'assemblée, à l'unanimité :

CRÉE un poste budgétaire d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet de 28h.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 10 mai 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-PIERRE-EGLISE R.F. (Manche)

Daniel DENIS